



Paris, le 2 février 2009

La CRE dénonce la confusion des genres

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) s'élève avec la plus grande fermeté contre les récentes interventions publiques du président du groupe EDF sur des questions relevant de la responsabilité de RTE et d'ERDF, respectivement gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

En effet, de telles interventions entretiennent une confusion préjudiciable entre le fournisseur EDF relevant du secteur concurrentiel d'une part, et les gestionnaires de réseau RTE et ERDF relevant du secteur régulé d'autre part.

Ces interventions constituent manifestement une atteinte au principe d'indépendance des gestionnaires de réseaux. Or, ce principe s'impose, en vertu du droit communautaire et national, au sein d'une entreprise intégrée telle qu'EDF, et constitue une garantie essentielle du droit d'accès aux réseaux et du bon exercice par les gestionnaires de réseaux de leurs missions de service public.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence

Contact : Anne MONTEIL-tel: 06.03.56.03.01- mail: anne.monteil@cre.fr